

# POLITIQUE BOARD OF EDUCATION OF MONTGOMERY COUNTY

---

**Sources connexes :** ABA, ABA-RC, ABC, BBB, CNA, CNA- RA, CNE, DDA-RA, DJA- RA, DJA- RB, ECN, FFA, FFA-RA, IGK-RC, JPG, KGA-RA

**Service charge :** School Support and Improvement ; Directeur des opérations

**Sources liées :** *Code annoté du Maryland*, Article sur le Règlement des affaires (Business Regulation Article), Section 6-101 ; Article sur la loi criminelle (Criminal Law Article), Section 13-1803 et Section 13-1813

## Levée de fonds dans le cadre scolaire

### A. OBJECTIF

Apporter un cadre pour les activités de levée de fonds d'une école au sein de Montgomery County Public Schools ou pour son compte, qui préserve la période d'enseignement, maximise la sécurité des élèves, soutient une expérience scolaire commune pour tous les élèves et inclut des dispositions adaptées en matière de responsabilité

### B. PROBLÈMATIQUE

Le Conseil Scolaire de Montgomery County affirme son intérêt à veiller à ce que les activités de levée de fonds par les écoles ou les groupes parrainés par l'école ou au nom de MCPS par les parents et les groupes de la communauté soient menées conformément à la loi de l'État et aux règlements de MCPS tout en enrichissant l'expérience scolaire des élèves, sans entrer en conflit ni perturber le programme d'enseignement et sans compromettre la sécurité des élèves. Les groupes de parents et de la communauté comprennent, de manière non-exhaustive, les associations de parents d'élèves (PTA), les associations de parents d'élèves et d'élèves (PTSA), les fondations et les booster clubs.

Le Conseil reconnaît que des fonds peuvent être recueillis à des fins autres que l'enseignement et que ces activités de levée de fonds contribuent à l'expérience globale d'un membre de la communauté scolaire.

### C. POSITION

1. Le Conseil encourage les personnes qui souhaitent faire des dons ou lever des fonds pour les écoles à collaborer avec la direction de l'école pour s'assurer que les efforts de levée de fonds liés à cette école poursuivent des objectifs communs, pouvant notamment inclure, de manière non-exhaustive :

- a) Les activités de soutien des groupes parrainés par l'école, qui incluent, sans s'y limiter, les classes scolaires ou les groupes de niveau scolaire, les clubs, les équipes, les groupes d'arts du spectacle et les organisations étudiantes à l'échelle du comté
  - b) Les activités de soutien qui profitent au corps étudiant
  - c) L'apport de fonds supplémentaires pour aider à couvrir le coût des activités optionnelles visant à améliorer les programmes MCPS
  - d) La levée de fonds et de dons à des fins caritatives ou pour les membres de la communauté en difficulté financière. Le Conseil affirme la valeur de ces activités de levée de fonds pour accroître la sensibilisation des élèves à leur appartenance à la communauté locale et mondiale.
  - e) L'apport de matériel ou d'équipements supplémentaires qui améliore le programme d'enseignement ou les fonctions administratives de l'école
  - f) L'apport d'un soutien supplémentaire au personnel pour participer à des activités de développement professionnel
2. La sécurité et la santé des élèves est la question centrale de toute activité de levée de fonds impliquant des élèves et, en particulier, des élèves qui lèvent des fonds directement auprès du public.
3. Ni les parents, ni les groupes de la communauté, ni les élèves ne sont censés lever des fonds pour soutenir un programme particulier ou acheter du matériel pour améliorer le programme d'enseignement. La participation aux activités de levée de fonds dans les écoles se fera sur la base du volontariat et aucun élève ne se verra obligé de participer ou de contribuer.
4. Bien que de nombreuses écoles et PTA/PTSA aient mis l'accent sur la levée de fonds dans le passé, cette activité n'est pas leur objectif principal. Dans la politique ABC du Conseil Scolaire, *Implication des parents et des familles*, le Conseil énonce les Normes nationales pour les partenariats famille-école et l'élaboration de programmes et de services de participation des parents et des familles qui soient complets et liés à l'apprentissage des élèves.

5. Le personnel scolaire ne doit pas devenir dépendant des activités de levée de fonds pour acheter du matériel et des équipements pédagogiques.
6. Le Conseil reconnaît que certaines activités, telles que les foires scolaires, sont importantes en ceci qu'elles favorisent la participation des parents et développe l'esprit de la communauté et de l'école en plus des sommes d'argent qu'ils amassent pour l'école.
7. Les fonds levés par les groupes de levée de fonds ne peuvent pas être utilisés dans le but d'employer quelqu'un pour travailler dans les écoles pendant la journée scolaire.
8. Le Conseil établit son processus d'acceptation des fonds gouvernementaux autres que du comté de Montgomery pour la modernisation qualifiée comme telle dans la politique CNE du Conseil Scolaire, *Modernisation des installations non financée par les revenus du comté de Montgomery*.
9. Le Conseil établit son processus de dénomination des installations scolaires dans la politique FFA du Conseil Scolaire, *Attribution d'un nom à une installation scolaire*, et interdit de nommer une partie d'un établissement scolaire dans le but de générer des fonds, sauf approbation expresse du Conseil.
10. MCPS établit son processus d'acceptation des articles donnés ou d'achat de matériel et d'équipement avec des fonds non affectés dans le règlement MCPS DJA-RB, *Achat de matériel et d'équipement à l'aide de fonds non-affectés et acceptation des articles donnés*.
11. Les dispositions de cette politique ne s'appliquent pas aux activités de levée de fonds par des groupes non associés à MCPS qui utilisent les installations de MCPS par l'intermédiaire du Conseil de coordination inter-institutions (Interagency Coordinating Board).

**D. RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

1. Effort de coopération entre MCPS, l'école et les groupes parrainés par l'école, les groupes de parents et de communauté, les organisations et fondations privées, les entreprises et les individus travaillant en partenariat vers des objectifs communs
2. Compréhension et communication des besoins et des ressources des écoles et de la communauté

3. Transparence de l'objectif et la mise en œuvre des activités de levée de fonds et de la responsabilité liée pour ces activités

**E. MÉTHODES DE MISE EN ŒUVRE**

Le Surintendant des écoles établira les règlements ou autres procédures administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

**F. EXAMEN ET RAPPORT**

La présente politique sera examinée conformément au processus de révision des politiques du Conseil Scolaire.

*Historique de la politique* : adoptée par la résolution N° 311-89, 22 mai 1989, modifiée par la Résolution N° 404-12, le 11 septembre 2012.